

APPEL D'OFFRE

ELABORATION D'UNE STRATÉGIE DE RELATIONS PRESSE ET MEDIAS & SA MISE EN OEUVRE
A L'ÉCHELON NATIONAL & INTERNATIONAL POUR LE PRIX FRANCE DESIGN IMPACT AWARD

Les candidatures devront impérativement être envoyées
avant le 20 février 2025 à minuit à l'adresse suivante :
rludard@apci-design.fr avec pour **Objet : AAC_ RP_FDIA**

1_ CONTEXTE

Dans le cadre du développement du prix FRANCE DESIGN IMPACT AWARD, l'APCI (Association de promotion de la création Industrielle) et ses partenaires souhaitent bénéficier d'un accompagnement presse ponctuel sur ses événements de grande ampleur tout au long de l'année, qu'ils soient à destination du grand public comme dans le cadre d'expositions itinérantes, de la cérémonie de remise des prix, de son rayonnement à l'international ou d'événements centrés sur un public plus restreint comme l'incitation à concourir des professionnels ou la recherche de soutiens et partenaires.

2_ OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet de confier au titulaire la réalisation de prestations de services de relations presse, soit de conseil stratégique et de gestion opérationnelle des relations avec les médias nationaux et internationaux, pour répondre aux besoins de l'Association de Promotion de la Création Industrielle (ci-après désignée « APCI »).

3_ ORIGINES

Suite aux Assises du Design en 2019, le collectif d'acteurs de l'écosystème du design en France, avait rédigé 60 propositions au Ministère de la Culture et au Ministère de l'Economie et des Finances, dont celle de créer un Grand Prix International de Design.

L'APCI a créé et piloté l'Observateur du Design, de 1999 à 2019, prix reconnu par les entreprises et les acteurs du design français et internationaux. Elle a ainsi toute légitimité et expérience pour coordonner ce prix avec le consortium de partenaires du plan d'action [FRANCE DESIGN](#). Le positionnement est en cohérence avec les sujets d'innovation traités par les entreprises aujourd'hui et pour les décennies à venir.

Ce projet est soutenu par le Conseil National du Design (CND).

L'objectif est à la fois de fédérer l'écosystème du design en rassemblant les protagonistes, de sensibiliser le public, les entreprises et la puissance publique, tout en faisant rayonner le design français à l'international.

4_ PRÉSENTATION DU PRIX

Il s'agit d'une récompense, qui s'appuie sur les prix existants (toutes typologies), afin de ne pas refaire ce qui existe, mais au contraire le dynamiser. En complément, il ouvre à d'autres réalisations d'experts et de non experts en design, qui apportent des réponses aux enjeux économiques, écologiques et sociétaux.

Ce prix a pour objectif de valoriser des réalisations de design, sur l'ensemble de ses métiers, à travers tous les secteurs d'activité. Il entend démontrer la valeur ajoutée, les impacts positifs du design pour le progrès et la société. A travers l'étendue du périmètre de tous les design, et par sa méthodologie inclusive, il sensibilise au design sous toutes ses formes et missions. Ce prix a pour ambition de faire briller le design français à l'international et affirmer la force de la créativité française pour répondre aux enjeux écologiques, sociétaux et économiques.

5_ ENJEUX

Les relations presse conduites par le titulaire devront promouvoir la richesse et la diversité du prix tout en s'inscrivant dans la politique globale de communication de l'APCI.

Les enjeux de la communication sont de :

- Renforcer l'identité du prix FRANCE DESIGN IMPACT AWARD ;
- L'identifier comme une référence en terme de design à impact ;
- De développer l'image du prix comme un tremplin de visibilité et de reconnaissance ;
- D'en accroître la notoriété en France et à l'étranger.

6_ CIBLES

Les relations presse conduites par le titulaire devront permettre de toucher tous les publics.

1/ Le grand public (en Île-de-France mais aussi en région, les familles, les adeptes de sorties culturelles, les étudiants, les professeurs, etc.) pour aller visiter l'exposition itinérante des lauréats.

2/ Les professionnels des milieux culturel, artistique et scientifique (directeurs de musées, personnalités, artistes, artisans d'art, mécènes, partenaires, professionnels du tourisme et de l'accueil des publics, scientifiques et chercheurs, professionnels de l'Éducation nationale, acteurs du champ social, etc.) en France et à l'international.

3/ Les institutions (ministères, personnalités politiques, collaborateurs de la tutelle et des institutions partenaires, etc.).

4/ Les entreprises nationales et internationales.

Le titulaire devra agir de façon complémentaire avec les plans de communication établis par l'APCI (actions de communication publicitaire, partenariats) et mis en œuvre pour chaque événement.

7_ LES PRÉREQUIS

S'agissant d'une prestation d'accompagnement presse nationale et internationale pour la promotion du prix FRANCE DESIGN IMPACT AWARD, il est attendu :

- Une connaissance du domaine de la presse design nationale et internationale ;
- Une connaissance du domaine de la presse régionale ;
- Une connaissance de l'écosystème du design et de ses impacts sur la société, l'environnement et l'économie.

8_ PRESTATIONS ATTENDUES

Couvrir tous les types de médias actuels et non encore connus, tels que radio, télévision, presse écrite, internet, médias sociaux, ainsi que tous les domaines concernés par l'intégralité de l'actualité de l'APCI autour du Prix.

Recommandation stratégique assortie d'un plan d'action détaillé et sa mise en œuvre au niveau national et/ou international.

Action de partenariat et de prospection pour identifier des potentiels mécènes, sponsors ou tout autres partenaires financiers ou en nature du prix.

1/ Les prestations de base objet du présent marché comprendront notamment :

1.1. Conseil stratégique en relations presse

- Le conseil stratégique pour la mise en place des relations avec les médias nationaux, internationaux et les influenceurs ainsi que la fourniture à l'APCI des outils nécessaires ;
- L'accompagnement et les recommandations en amont des différentes rencontres journalistes : rédaction de fiches informatives sur les journalistes indiquant les relations entre le média et l'APCI, parcours, centre d'intérêt, positionnement et actualité du média, recommandation stratégique sur les points à aborder en termes d'actualités ;
- La réalisation de briefs des journalistes en amont des tournages et des rencontres sur l'histoire, la programmation et le positionnement du prix FRANCE DESIGN IMPACT AWARD.

1.2. Sensibilisation des médias

- La valorisation du Prix auprès des médias prescripteurs ;
- La sensibilisation effective de tous les médias susceptibles d'être intéressés par l'actualité du Prix dans toutes ses dimensions ;
- La gestion des relances et des invitations à la presse et aux influenceurs.

1.3. Accompagnement opérationnel

- La constitution d'un fichier presse nationale et internationale pertinent et modulable pour valoriser les différents aspects de cette actualité dans des articles de fond ;
- L'organisation des tournages audiovisuels, des reportages photographiques et des interviews organisées sur les sites de remise de prix ou d'exposition ;
- L'organisation et l'encadrement opérationnel de conférences de presse, de déjeuners, de petits-déjeuners, de temps dédiés aux influenceurs ou tout autre forme de rencontres médias ;
- L'organisation et l'encadrement de visites presse et influenceurs, l'accueil des journalistes lors d'événements spéciaux comme lors de la soirée de remise des prix.

1.4. Bilan et revue de presse

- La réalisation de revues de presse nationales et internationales : ces revues de presse seront montées à partir des alertes récupérées dans le cadre de l'abonnement de l'APCI auprès d'une société prestataire extérieure de surveillance média et à partir de piges réalisées par le titulaire lui-même. Ces revues de presse intégreront les articles eux-mêmes et une synthèse qualitative et quantitative des retombées ;
- Pendant toute la durée d'exécution des prestations, le titulaire devra rendre compte à l'APCI de façon régulière des contacts qu'il a pu établir avec les médias nationaux et internationaux. Les comptes rendus du titulaire à l'APCI sont hebdomadaires et accompagnés d'un point de suivi par téléphone ou en visioconférence.

1.5. Veille de communication de crise

- Assurer une veille, alerter l'APCI le cas échéant, anticiper les polémiques.

2/ Consistance des prestations complémentaires qui font l'objet du marché

Dans le cadre du présent marché, l'APCI peut être amené à demander au titulaire un accompagnement sur les points suivants :

2.1. Rédaction de supports de communication

- La rédaction et la mise en page des dossiers et des communiqués de presse du Prix ;
- La rédaction de courriers adressés à la presse à la signature de la Présidence de l'APCI.

2.2 Conseil en partenariats média

- Le conseil stratégique pour la mise en place et le suivi de partenariats média ;
- L'élaboration de partenariats sur certains points spécifiques de la programmation.

2.3 Mise en place de partenariats média

- Mise en place et le suivi de partenariats média ;
- L'organisation de jeux concours ou d'autres actions promotionnelles avec les médias et influenceurs pour accentuer la notoriété autour du Prix.

2.4 Accompagnement et conseil en communication de crise

- Accompagner et conseiller l'APCI dans la réflexion et la rédaction des éléments de communication de crise jusqu'à la prise de décisions.

2.5 Déplacements hors événements liés à la prestation

- L'encadrement opérationnel des tournages audiovisuels, des reportages photographiques et des interviews organisées sur les sites de remise des prix et/ou d'exposition ;
- L'encadrement et l'organisation des voyages de presse en France et à l'international ;

3/ Précisions sur certaines prestations

Le titulaire s'engage à respecter le plan-type de note stratégique précisé dans son cadre de réponse technique en termes de supports cibles et en termes d'angles d'approches pour les différents médias et influenceurs identifiés. Ces propositions feront l'objet d'une validation expresse de l'APCI et serviront de schéma directeur du plan d'action pour l'exécution de la prestation.

A minima, pour chaque événement, le titulaire rédigera et soumettra à l'APCI :

- Une recommandation stratégique ;
- Un plan d'action/ diffusion avec un rétroplanning associé.

Une fois ces documents validés par l'APCI, le titulaire mettra ce plan en action.

- Les modalités pratiques ainsi que le délai de validation seront arrêtés d'un commun accord entre les parties.
- En cas de désaccord entre l'APCI et le titulaire, la décision finale revient à la présidence de l'APCI ou à ses représentants.
- Le titulaire assurera l'approche de tous les médias nationaux, internationaux et influenceurs susceptibles d'être des relais de l'actualité de l'APCI sur le Prix FRANCE DESIGN IMPACT AWARD.
- À partir du plan stratégique établi en lien avec l'APCI, le titulaire assurera l'approche et le suivi des contacts pris avec les médias sélectionnés en France comme à l'étranger et rassemblera ces contacts dans le fichier « presse » qu'il établira conformément aux paragraphes ci-dessous.
- Le titulaire devra assurer une veille afin d'être en mesure d'alerter et de réagir très rapidement dans l'éventualité d'une mauvaise compréhension d'une action de l'APCI par la presse dans le cadre d'un projet sur lequel le titulaire aura été mobilisé par l'APCI.

- Le titulaire devra constituer le fichier de la presse nationale et internationale de l'APCI comprenant les journalistes et influenceurs invités aux événements organisés (ou co-organisés) par l'APCI et l'adapter en fonction des projets sur lequel le titulaire aura été mobilisé par l'APCI.
- Le titulaire gère également les relances et les réponses à ces invitations. La liste média pourra être transmise par le titulaire à la demande de l'APCI.
- Le titulaire s'engage à se conformer aux dispositions légales et réglementaires encadrant les données à caractère personnel pour la constitution du fichier « presse » de l'APCI dont il sera seul responsable ainsi que dans le cadre de l'envoi de courriers électroniques aux journalistes et autres contacts.
- En assurant une présence les jours concernés (qui peuvent être en semaine, le week-end ou en soirée), le titulaire prendra en charge l'accueil et l'encadrement des journalistes lors des événements pour lesquels ils sont invités. Il assurera l'organisation et le suivi des interviews et des tournages audiovisuels.
- Dans l'éventualité de l'invitation de journalistes étrangers, le titulaire assurera la gestion et la coordination de leur transport, hébergement et déplacement.
- À l'issue de chaque événement et pour toute action de l'APCI concernant le Prix ayant fait l'objet de retours presse, le titulaire réalisera une revue de presse (en version numérique) ainsi qu'un bilan sous forme d'une note de synthèse quantitative et qualitative pour analyser les retombées médias avec des recommandations pour la suite. Ce travail sera fait à partir des retombées médias fournies par l'APCI et des articles qu'il se sera lui-même procurés.
- Le délai de livraison de cette revue de presse sera décidé par l'APCI au regard de la nature de chacun des événements et précisé dans la demande de devis. Il ne pourra être supérieur à deux (2) mois après la fin de l'évènement.
- Dans le cadre d'un événement dédié à la presse (visite de presse, conférence de presse), le titulaire s'engage à transmettre à l'APCI une liste des journalistes présents dans un délai de maximum deux (2) semaines après la fin de l'évènement.
- Le titulaire s'engage à transmettre à l'APCI cette revue de presse et la note de synthèse associée aux adresses courriels qui lui seront communiquées au début du marché.
- Au cours de l'ensemble de ses missions, le titulaire devra rendre compte de façon hebdomadaire et mensuelle à l'APCI des différents dossiers et actions en cours et/ou à développer ainsi que faire un point sur les contacts qu'il aura pu établir avec les médias nationaux et internationaux. Ces points d'étapes donnant lieu à un échange pourront se dérouler par visioconférence ou par téléphone pour le suivi opérationnel et mensuelle (format 1h-1h30 maximum) pour le suivi stratégique.

3.2 Prestations complémentaires qui font l'objet du marché

- Le titulaire pourra ponctuellement suivre des partenariats médias mis en place dans le cadre d'événements précis.
- Le titulaire prendra en charge l'organisation de conférences, de déjeuners, de voyages de presse ou de toutes autres formes de rencontres des représentants de l'APCI avec les médias et influenceurs.
- Pour chaque type de rencontre organisée avec les médias, le titulaire devra prendre en charge la dimension opérationnelle de celle-ci (calage du rendez-vous avec les intervenants, organisation des transports, réservations etc.) ainsi que l'accueil et l'encadrement des journalistes et influenceurs.
- Pour certains événements, l'APCI se réserve le droit de demander au titulaire la rédaction de supports de communication à destination de la presse qui seront élaborés par le titulaire à partir de documents fournis par l'APCI et/ou d'interviews réalisées par le titulaire auprès de personnes ressources. Ils pourront prendre la forme d'argumentaires, de communiqués, de dossiers de presse, de courriels ou de lettres d'informations.
- Le titulaire devra être en mesure de faire face, en termes de relations avec les médias tant nationaux qu'internationaux, à des situations de crise. Dans le cas où il sera demandé au titulaire d'accompagner l'APCI sur ces situations de crise, il proposera un scénario, selon les modalités de réflexion et validation prévues. En effet, ce scénario devra être préalablement et expressément validé par l'APCI avant tout commencement d'exécution. Dans le cas d'une communication de crise où l'APCI souhaite être le seul à prendre la parole, le titulaire s'engage à ne pas prendre la parole et à renvoyer tous les journalistes qui l'interrogeront vers les référents désignés à l'APCI.

4/ Conditions d'exécution des prestations

4.1 Calendrier d'exécution propre à chaque événement objet des prestations

- Le calendrier détaillé des prestations à réaliser par le titulaire sera fixé pour chaque événement entre le titulaire et l'APCI lors des réunions, visio-conférences ou points téléphoniques prévus et suivis d'un courriel, effectués avec le représentant de l'APCI chargé du suivi du marché.
- Le calendrier sera soumis par le titulaire par courriel dans un délai maximal de trois (3) jours calendaires à compter de la date de réunion de lancement de l'événement entre l'APCI et le titulaire.
- Dans le cadre d'un événement dédié à la presse organisé dans un des lieux réservés par l'APCI, le titulaire devra transmettre par courriel :
 - Un état des lieux des relances, des confirmations de présences et des prises de contact dans un délai de sept (7) jours avant l'évènement ;
 - Un état des lieux des relances, des confirmations de présences et des prises de contact dans un délai d'un (1) jour avant l'évènement.

5/ Organisation fonctionnelle

5.1 Réunions de suivi des prestations

Le titulaire s'engage à participer aux points hebdomadaires pour le suivi opérationnel et réunions mensuelles pour le suivi stratégique organisées par l'APCI dans le cadre du suivi des projets sur lequel il aura été sollicité.

De plus, dans le cadre de l'exécution du présent marché, deux réunions annuelles de suivi seront organisées. Ces réunions permettront de déterminer notamment :

- les difficultés administratives, comptables ou techniques rencontrées
- les actions à la charge du titulaire
- les actions à la charge de l'APCI
- les moyens et ressources mobilisés par chacune des parties
- le calendrier prévisionnel de chacune des actions.

Ces deux réunions annuelles font l'objet d'un compte-rendu écrit, rédigé par le titulaire dans un délai de cinq (5) jours ouvrés.

Pour les différents types de réunions précitées, l'APCI convoquera le titulaire dans un délai de quarante-huit (48) heures au plus tard avant le jour de la tenue de la réunion, par voie de courriel.

5.2 Obligations de l'APCI

L'APCI fournira au titulaire l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des missions : visuels, textes, contacts.

Les retombées « média » dont disposera l'APCI seront fournies au titulaire pour la réalisation de la revue de presse.

Toutefois les articles apparaissant dans les supports n'entrant pas dans la revue de presse globale de la société prestataire extérieure de surveillance média de l'APCI devront être récupérés par le titulaire lui-même.

5.3 Moyens mis en place

L'équipe du titulaire devra être suffisante, qualifiée et adaptée à la nature des prestations qu'elle assurera aux différentes étapes de ses missions, ainsi qu'aux conditions et objectifs particuliers définis dans la note stratégique de l'exécution des prestations objet du présent marché.

La composition de l'équipe du titulaire aura été déterminée de façon nominative dans son cadre de réponse technique.

Le titulaire s'interdit, pendant la durée du présent marché, d'assurer pour des tiers avec lesquels l'exécution du présent marché le mettrait en rapport, toute mission similaire ou connexe à celles objet du présent marché et qui serait susceptible de porter préjudice au Prix et/ou plus globalement à l'APCI, sauf accord écrit et préalable de l'APCI. Le titulaire est tenu de déclarer toute situation menant à un conflit d'intérêt qui serait susceptible de porter préjudice à l'APCI.

5.4 Validation préalable

Toutes les actions envisagées et les documents de presse élaborés par le titulaire devront être soumis, avant tout commencement d'exécution et/ou toute diffusion, pour validation préalable et écrite de l'APCI.

Le titulaire s'engage à tenir compte des observations de l'APCI et à envisager de rappeler tout contenu qu'il aurait diffusé et/ou publié qui ne serait pas en adéquation avec la stratégie de communication de l'APCI. Les modalités pratiques de cette validation seront définies d'un commun accord.

9_ Modalités de candidature

Pour participer, nous vous invitons à soumettre :

Une lettre de candidature (1/2 page minimum, 1 page maximum) comprenant :

- Vos qualifications ;
- Le code NAF de votre structure ;
- L'intention et la méthode adoptées en quelques lignes ;
- Une liste 3 références max. de complexité équivalente ;
- Un lien vers votre site internet.

Ainsi qu'un devis pour l'accompagnement proposé ainsi qu'un pourcentage d'apport d'affaires possible dans le cas de partenariats (mécènes, sponsors...) à succès.

Les candidatures devront impérativement être envoyées **avant le 20 février 2025 à minuit** à l'adresse suivante :

rludard@apci-design.fr avec pour **Objet : AAC_RP_FDIA**

A l'issue de cette phase, les candidatures seront évaluées par un jury d'experts du design, qui sélectionnera deux à trois profils invités à présenter leur vision et projet lors d'un oral devant un jury final.